Avec la
Cgt 04

L'action,
C'est maintenant !

Le bulletin de l'UD 04

« Ensèn »

Union Départementale
Des syndicats CGT
des Alpes de Haute Provence

Sommaire

Congrès Mines Energies 04/05 2

La Résistance se construit pour défendre la Poste de Revest du Bion 3

Journée d'étude du 28 mars : Statut de la fonction publique et PPCR 4

Construction d'un projet industriel pour Saint-Auban 5

Retour sur les « mardis de la colère » dans le secteur de l'énergie 6

Un arrêt de la Cour de Cassation qui mérite toute notre attention + quelques dates importantes 7

Partenariat 8

Numéro
Avril 2017

EDITO

A l'issue de ce cycle de 4 ans (2012 – 2016) notre organisation syndicale ne peut plus se prévaloir d'être, au niveau national, la première pour représenter les salariés du privé.

Ce résultat exhibé comme historique par bon nombre de medias, n'est bien qu'un épiphénomène, si ce n'est à vouloir lui faire dire que la lutte des classes est périmée et que la loi Travail combattue par la CGT est validée par les salariés. C'est là que prend tout son sens, la formidable ambition du MEDEF, de tendre vers la gratuité de la force de travail.

Et j'aime à me rappeler les paroles de notre camarade Henri Krasucki « Rien ne fait plus de mal aux travailleurs que la collaboration de classes. La lutte de classes, au contraire, est la base de l'unité, son motif le plus puissant. C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT. Or la lutte de classes n'est pas une invention, c'est un fait. Il ne suffit pas de la nier pour qu'elle cesse : renoncer à la mener équivaut pour la classe ouvrière à se livrer pieds et poings liés à l'exploitation et à l'écrasement. »…« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! »

Et oui Henri, quelle importance à l'échelle humaine, de mesurer les organisations, si ce n'est d'interpréter et de dévoyer l'expression des masses.

A la CGT notre engagement dépasse le sigle, même si celui-ci fédère et rassemble nos valeurs, nous aspirons tous a un monde ou le bonheur et sa conception, sont exprimés par chacune et chacun, avec nos différences, nos émotions, notre sensibilité. Il est peu de dire que le MEDEF et la soif capitaliste sont des freins idéologiques à cette aspiration et que malgré nous cette notion de classe s'affiche chaque jour un peu plus.

Et comme tu le dis « C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT » c'est bien dans ce sens que le syndicalisme doit s'entendre, c'est un outil au service des travailleurs.

Alors quand je lis les propos de BERGER suite à l'annonce des résultats « La CFDT devient le 1er syndicat dans le privé ! C'est historique ! Mes premières pensées sont pour les militants, cette victoire est la leur » cela me confirme le fossé qui sépare nos conceptions. L'organisation moyen ou finalité ? La réponse est dans sa formule et cela en est d'autant plus grave pour le monde du travail.

De dire que la CGT 04 n'avait pas validé le 22 avril 2008 lors du vote du CCN la position commune annonciatrice de la loi du 20 aout 2008, ne peut être une raison pour qu'aujourd'hui nous ne nous préoccupions pas des élections et de leurs conséquences sur le calcul de la représentativité. NOUS devons, ensemble, tous prendre en compte cet enjeu interprofessionnel. Que je sois syndiqué à l'hôpital, au conseil général, a Sanofi, a Carrefour…je suis concerné par le monde du travail et donc par son organisation.

Aucun d'entre nous ne peut se croire dans une tour d'ivoire inattaquable, les seules avancées satisfaisantes, sur le chemin du bonheur, sont interprofessionnelles et mesurables à l'échelle de la planète.

Alors oui il va falloir tous s'y mettre, car constater que la CFTC représente plus de 40% des salariés dans la convention collective du commerce des articles de sport, ne peut être une représentation conforme à l'expression des salariés de ce secteur. L'explication est simple la famille MULLIEZ propriétaire de l'enseigne Décathlon a choisi son syndicat et elle en assure la promotion dans l'ensemble de ses magasins.

Il va bien falloir prendre conscience du niveau de solidarité que nous avons besoin d'impulser pour que les salariés puissent choisir leur syndicat sans subir la pression du MEDEF et de ses acolytes. Dans les Alpes-de-Haute-Provence le calcul de la représentativité, place la CGT à la première place avec 36,5 % des suffrages exprimés. Ce résultat valide notre orientation d'un syndicalisme de proximité. Il faut persévérer dans ce sens et accroitre la participation des syndiqués dans l'activité des Unions Locales en direction des travailleurs, des retraités ou des privés d'emplois.

Nous sommes dans une phase, et les élections politiques ne sauraient le démentir, ou le mot LIBERTE doit être accroché à notre cœur et c'est à chacun de nous d'œuvrer pour qu'il soit une dimension de la vie. Du premier MAI 2017 faisons la première pierre de cet élan collectif qui doit être, le repère partagé par le monde du travail

Alain Bard

CONGRÈS MINES ÉNERGIE DES ALPES DU SUD 04 / 05

Claude RAMA pour la section des inactifs, Aurore Hernandez Secrétaire Générale CGT Mine Energie 04 / 05 et Eric Sordet Régional Mines et Energie

Le congrès du syndicat CGT Mines Energie d'Alpes du Sud s'est déroulé jeudi 30 Mars dernier à Mison. Plus d'une quarantaine de délégués ont débattu sur la situation politique et sociale en France et dans les entreprises des IEG.

Dynamique et revendicatif, le congrès a permis de construire un plan de travail revendicatif ayant comme objectif principal la défense des agents des IEG face aux modifications structurelles des entreprises mais aussi de l'ensemble des bénéficiaires suite aux attaques annoncées sur les activités sociales.

A l'unanimité, les délégués représentants l'ensemble des sites de la Distribution, du secteur Hydraulique, des activités sociales des Alpes du Sud ont voté :

- Pour renforcer la mobilisation engagée depuis des mois et insufflée par la FNME CGT pour la revalorisation du salaire nationale de base et l'augmentation des pensions insufflée par la FNME CGT.
- Pour défendre sans équivoque des activités sociales de l'énergie pour un financement et des moyens bénévoles correspondants aux besoins des énergéticiens et de leurs familles.
- Pour confirmer et déployer lors des prochaines élections le projet politique porté par la CGT au sein de la CMCAS d'Alpes du Sud axé sur les valeurs de santé, de solidarité, de proximité et intergénérationnelles.
- Pour développer la formation syndicale nécessaire pour une meilleure implication des syndiqués.
- Pour assurer la continuité syndicale lors des départs en inactivité.
- Pour s'impliquer d'avantage dans l'activité syndicale interprofessionnelle en lien avec les UD et les UL.
- Pour construire une communication régulière en direction de tous les agents actifs et inactifs et plus spécifiquement envers les syndiqués.

Nous nous félicitons de la présence de jeunes syndiqués, de femmes plus nombreuses. Une nouvelle Commission Exécutive a été élue, le Bureau renouvelé et a reconduit sa Secrétaire Générale Aurore Hernandez pour cette nouvelle mandature.

Nous remercions très chaleureusement tous les camarades qui ont participé activement aux travaux du congrès de la CGT Mines Energie d' Alpes du Sud !

Nous remercions également les représentants des syndicats de la région PACA, des Unions Départementales du 04 et 05 !

LA RÉSISTANCE SE CONSTRUIT POUR DÉFENDRE LA POSTE DE REVEST DU BION

Les représentants du collectif de Revest du Bion, des habitants, et les représentants de l'Union Locale CGT de Forcalquier se mobilisent pour défendre la Poste.

Après l'organisation d'un rassemblement, et la mise en place d'une pétition, ils ont récemment rencontré le Maire, Le Moign raymond. Ce dernier a confirmé qu'il n'avait pas signé de contrat avec la Poste.

Les collègues ont réaffirmé les risques et leur détermination de l'UL, soutenus par les citoyens du village pour défendre le Service Public en maintenant la Poste à Revest du Bion.

Il lui a été expliqué que la lutte continue, avec notamment un rapprochement avec le syndicat départemental de la Poste et les collectifs créés sur les bureau de Saint Auban, La Motte du Caire, Simiane La Rotonde et maintenant Revest du Bion.

Est également prévue une Action avec un rassemblement, une demande de rendez-vous avec

les dirigeants de la Préfecture de DIGNE, et au Conseil Départemental du 04. Le Maire de Revest a signifié son intention de participer à cette Action.

Pour le moment, la signature de la pétition et les distribution de tracts continuent en attendant une prochaine rencontre publique à déterminer d'ici la fin du mois de mai.

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 28 MARS : STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PPCR

Interview de Cédric Volait (CGT Santé et Action Sociale 04 et PACA)

La journée d'étude a été très enrichissante. 35 participants des trois fonctions publiques ont pu échanger à Château-Arnoux. Le matin, Michèle Piednoir (CGT Territoriaux 04) a brillamment rappelé l'histoire du statut de la fonction publique et les enjeux actuels. L'après-midi, je suis intervenu sur l'actualité récente avec la mise en place du "PPCR" (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations. Il faudrait une dizaine de page pour revenir sur tous les thèmes abordés lors de cette journée. Je donnerais juste quelques éléments d'analyse tout en essayant de faire comprendre l'idée générale.

La vision politique annoncée du gouvernement est tout d'abord d'uniformiser les grilles de salaires. « Uniformiser les grilles » : quand on est sur le terrain, on n'en est loin. Le mensonge est grotesque. Un agent de maitrise gagne 40 points de plus dans la territoriale que dans l'hospitalière (avec la même compétence, même qualification…). Au contraire, on va vers une individualisation des rémunérations.

Ensuite, ils ont vendu PPCR en vantant une augmentation des salaires. Avec cette démarche de 2016 à 2020, il s'agit d'une dilution de l'augmentation sur 4 ans. La GIPA permettait d'avoir une compensation si l'évolution du salaire était en dessous du coût de la vie. Cette dilution réduit les effets de la GIPA. De plus, ceux qui vont le plus en souffrir ce sont les catégories C. Les petites augmentations ne permettent pas de couvrir les effets du coût de la vie. La CGT, à tous les niveaux, doit expliquer les effets de PPCR sur les catégories C : déqualification (OPQ/MO par exemple qui se retrouvent sur la même grille), des miettes données, des mesures discriminatoires (écrasement des grilles, manque de reconnaissance des catégories C…).

Ensuite, une des volontés du gouvernement était « l'encadrement du concours » (la voie du concours est consacrée mais encadrée). Ce n'est pas une démarche qui se limite à PPCR. Il s'agit dans ce cas d'une attaque frontale contre les statuts des fonctions publiques puisque plus besoin de concours dans certaines situations. Rendre fonctionnaire des agents sans concours, c'est faire rentrer des agents privés dans la fonction publique. Alors que les Concours et les CAP sont la seule solution du maintien du statut. De même, on voit de plus en plus qu'ils essaient de dénigrer les concours et faire passer un maximum de monde en CDI.

Sur le transfert primes / points qui était censé être neutre pour les agents, là encore, cela ne se passe pas comme annoncé puisque nous voyons des agents perdre de l'argent soit par exemple avec des problèmes d'arrondis soit parce qu'en faisant moins quelques points d'un côté et plus quelques uns de l'autre, cela déclenche une tranche de cotisations supplémentaires, et avec le rappel sur plusieurs mois, certains agents ont vu leur fiche de paie fortement diminuée.

Une DRH d'un gros hôpital de la Région vient de proposer de ne plus passer les passages d'échelons en CAP. Cela est illégal. Un directeur ne peut prendre sa décision qu'à partir du moment où la CAP a donné son avis. Cela est inacceptable !

On voit très bien une logique d'attaque globale qui se concrétise (et se banalise) sous différents angles contre notre statut, contre nos métiers et contre nos rémunérations avec également une volonté d'individualisation du revenu et des qualifications.

Il faut continuer à travailler au renforcement de notre syndicalisme CGT et élever le rapport de force pour faire respecter la réglementation existante (qui est souvent bafouée) mais également obtenir des avancées significatives pour avoir des effectifs suffisants au regard de l'activité et de l'augmentation de la démographie, pour une réelle augmentation des salaires, et pour une politique de titularisation massive ainsi qu'une réelle reconnaissance des qualifications.

CONSTRUCTION D'UN PROJET INDUSTRIEL POUR SAINT-AUBAN

Le 21 mars, les collègues CGT du secteur industriel étaient dans la rue pour dénoncer la situation de l'industrie et des services publics dans les Alpes de Haute Provence.

Le 7 avril, ils étaient, aux côté de l'Association "100 ans Saint-Auban" pour montrer qu'ils sont aussi force de propositions. En effet, l'association, fortement soutenue par les syndicats CGT d'Arkéma et de Kem One, a présenté, devant de nombreux élus et professionnels, une proposition de projet à vocation industriel et économique pour les futures 100 prochaines années à Saint-Auban qui devra être étoffé de manière encore plus large et collective.

Ce projet ne se veut en aucun cas être la propriété exclusive de l'association, ni des syndicats. Il se construit dans le cadre d'une démarche collaborative, où à ce stade de réflexion, les maires des communes du bassin (en premier lieu), puis les Conseillers d'agglomération, les Conseillers départementaux et régionaux, voire les Députés et sénateurs du 04 peuvent (et doivent) s'approprier cette démarche en y apportant également leurs réflexions, leurs réseaux, leurs connaissances… Le tout étant porté par un grand mouvement citoyen.

La Région a hérité des nouvelles Lois de décentralisation de la compétence « développement économique ». Pour autant, elle vient de voter (le 17 mars) son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et à aucun moment les acteurs de la plateforme industrielle n'ont été consultés, auditionnés. Ils devaient participer à une table ronde… Heureusement il apparaît dans les documents finaux que la chimie fait partie des 3 technologies clés, avec l'optique-photonique et le numérique. Ont été également retenues dans les filières stratégiques, les énergies de demain et les écotechnologies.

Sous l'impulsion de l'association "100 ans Saint-Auban", un groupe de travail s'est mis en place afin que la volonté qui anime les acteurs concernés puisse se traduire par un projet concret et réaliste pour les 100 futures années de Saint-Auban.

RETOUR SUR « LES MARDIS DE LA COLÈRE » DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Interview de Sylvain Miralles (CGT Mines Energies 04)

"Les mardis de la colère" est un mouvement national débuté au mois de janvier, suite en premier lieu à la décision de la direction du Groupe EDF de ne pas augmenter le salaire national de base, une première depuis la création de l'entreprise en 1946. Ce gel de salaire pourrait perdurer sur les prochaines années selon leur stratégie à l'image de ce qui s'est fait dans le public.

En second lieu, le mécontentement concerne également les "NR" (Niveaux de Rémunérations) à titre individuel. Là aussi depuis deux ans, 25 000 parts ont été supprimées à EDF S.A. qui touchent en gros 60 000 agents.

Et la troisième revendications concernent les frais de déplacement où la direction a décidé de remettre en cause certaines dispositions entrainant des répercutions négatives sur le salaire et le pouvoir d'achat des agents.

Plus localement, des actions ont eu lieu les différents mardis avec par exemple des actions sur l'outil de production à Sainte-Tulle, à l'usine de Vinon sur Verdon, il y a eu un blocage de site également à EDF La Ponsonne ou encore des opérations au stockage de gaz de Manosque.

Dans l'ensemble, le mouvement est assez bien suivi. Pour l'Hydro, nous avons eu une rencontre avec le directeur il y a quelques jours. Nous attendons des écrits sur ses différentes propositions et avancées. Nous maintenons la pression et notre détermination.

Un arrêt de la Cour de Cassation très important : La poursuite provisoire d'un CDD au-delà de son terme ordonnée en référé !

Si un employeur ne respecte pas la règlementation applicable au contrat à durée déterminée et qu'un salarié a été embauché en violation des cas de recours autorisés par la loi, il a alors la possibilité de demander la requalification de son CDD en CDI devant le bureau de jugement du Conseil de prud'hommes. Néanmoins, il arrive régulièrement que celui-ci rende sa décision après le terme de son CDD. Ce qui est dommageable pour le salarié. Afin de pallier ceci, la Cour de cassation a récemment autorisé le maintien provisoire d'un CDD au-delà de son terme.

En effet, pour la première fois à notre connaissance, la Cour de cassation admet que lorsqu'un salarié a introduit une demande de requalification de son CDD en CDI, le juge des référés peut ordonner la poursuite du contrat au-delà de son terme, en attendant qu'il soit statué au fond. La formation de référé a, par ordonnance rendue la veille de la date prévue pour le terme des contrats, ordonné la poursuite des contrats de travail.

Assemblée Générale « INDECOSA » du 9 mai

L'AG se tiendra à 14 H 30 à château Arnoux.

L'objectif est de continuer à nous développer au niveau des unions locales pour organiser l'accueil des consommateurs. Nous avons des formations mensuelles au niveau du centre régional de la consommation et des secteurs sur lesquels nous avons besoin de coordonner l'activité départementale

Les pistes à travailler : L'eau, les déchets, les services publics, l'assurance, développement durable énergie. Bien évidemment celles et ceux qui souhaitent rejoindre le collectif INDECOSA (Information, Défense des Consommateurs Salariés) sont les bienvenus

Campagne saisonniers estivale et tour de France

La cible pour la campagne estivale sera les Thermes de Gréoux.

Le 20 juillet présence sur l'étape du tour de France, soyons nombreux a cette occasion , nous allons organiser la logistique sur les pentes du col de vars (Buvette, planchas, couchages, et télévision pour suivre l'étape) réservez cette journée avec installation la veille le 19 juillet

Assemblée Générale « LA POPULAIRE » du 18 mai

Il est important que nous soyons nombreux a cette AG, afin d'aborder les enjeux du maintien a domicile et notamment quel projet associatif nous portons

Rassemblements :

- A Digne à 10H00 place général de gaulle.
- A Manosque à 9H30 place Marcel Pagnol
- A Château-Arnoux à 11H00 à la stèle des victimes de l'amiante

LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE